

RÉUSSIR VOTRE BILAN DE COMPETENCES AVEC UMANEA

Nos formations sont éligibles aux financements CPF

Umanéa, facilitateur de votre (R)évolution professionnelle

LE CABINET UMANÉA

Le cabinet Umanéa est spécialisé dans le Conseil en évolution professionnelle depuis 2010, Il est composé d'une équipe de consultants confirmés, tous animés par une passion commune autour du développement humain et par une culture du résultat.

Nous nous définissons comme des « Artisans » de l'accompagnement, c'est-à-dire avec une logique de services personnalisés associés à un haut degré d'exigence pour nos clients nationaux.

Le cabinet est adhérent à la Fédération des centres de bilan de compétences

Les 7 raisons de faire Un bilan de compétences?

1. Changer de poste
2. Se rassurer avant de créer son entreprise
3. Se reconvertir suite à des problèmes de santé et une inaptitude
4. Se reconvertir professionnellement avec un projet précis
5. Valider une idée de projet ou de formation
6. Retrouver confiance en soi et élaborer un projet suite à un licenciement
7. Envisager un nouveau projet professionnel suite à burn-out

Entretien d'information

- Information sur le bilan de compétences (cadre légal, méthodologie, déontologie)
- Analyse et clarification des besoins du bénéficiaire
- Vérification de la pertinence de la démarche bilan au regard de la situation relatée

Phase préliminaire

- Définition du déroulement, méthodes et outils du bilan
- Transmission du planning
- Confirmation de l'engagement et signature de la charte d'engagement réciproque

Phase d'investigation

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Identification des compétences acquises
- Exploration des traits de personnalité, des centres d'intérêt et des sources de motivation
- Faire émerger des pistes d'évolution possible : Mise en évidence des critères de choix professionnels, mise en lien des compétences, motivations, valeurs
- Identification d'une ou plusieurs pistes professionnelles
- Etudier la faisabilité du projet : Mise en place d'une stratégie d'enquêtes métiers auprès des professionnels, Exploration des pistes d'évolution professionnelle identifiées (remise d'un guide méthodologique), Analyse des résultats d'enquête et vérifications de la faisabilité
- Clarification des éventuels besoins de formation
- Définition des moyens de mise en œuvre du projet

Phase de conclusion

- Finalisation du projet et plan d'action
- Validation et remise en main propre du document de synthèse

VOUS AIDER A FORMULER VOTRE PROJET D'EVOLUTION

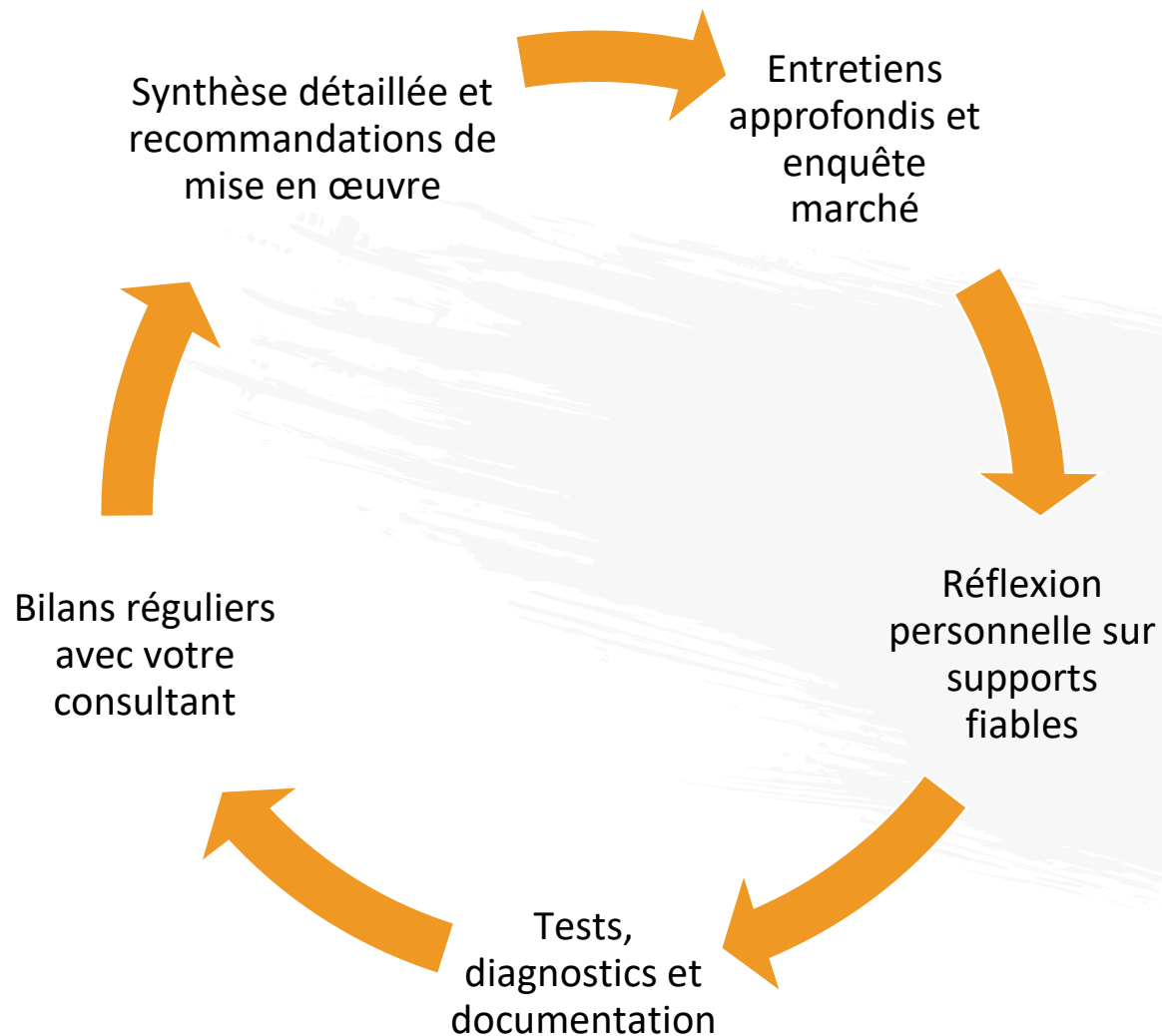
METTRE

EN PLACE

LES CONDITIONS

DE VOTRE

REUSSITE



FINANCEMENTS

Nous réalisons avec vous un diagnostic de votre situation et de vos attentes pour trouver le meilleur financement.

01

CPF

Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé. Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres à l'utilisation du CPF.

02

FRANCE TRAVAIL

Référencé Kairos, le Centre Umanéa peut vous accompagner via un financement France Travail.

03

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Si le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

04

PARTICULIER

Nous proposons des modalités de financement adapté à votre budget.

4 TARIFS ADAPTÉS A VOS BESOINS

Nous vous aidons à trouver l'offre la plus adaptée à votre besoin
en distanciel et en présentiel

"J'ai déjà bien avancé
sur mon projet mais je
souhaite le faire valider
par un consultant"



1100 €

10h de face à face
ou en visio avec
votre consultant

"Je souhaite évoluer
dans mon entreprise"
"Je souhaite sécuriser
mon depart"



1 600 €

13h de face-à-face
ou en visio avec
votre consultant

"Je souhaite donner un
nouvel élan professionnel
à ma carrière"



1 750 €

16h de face à face
ou en visio avec
votre consultant

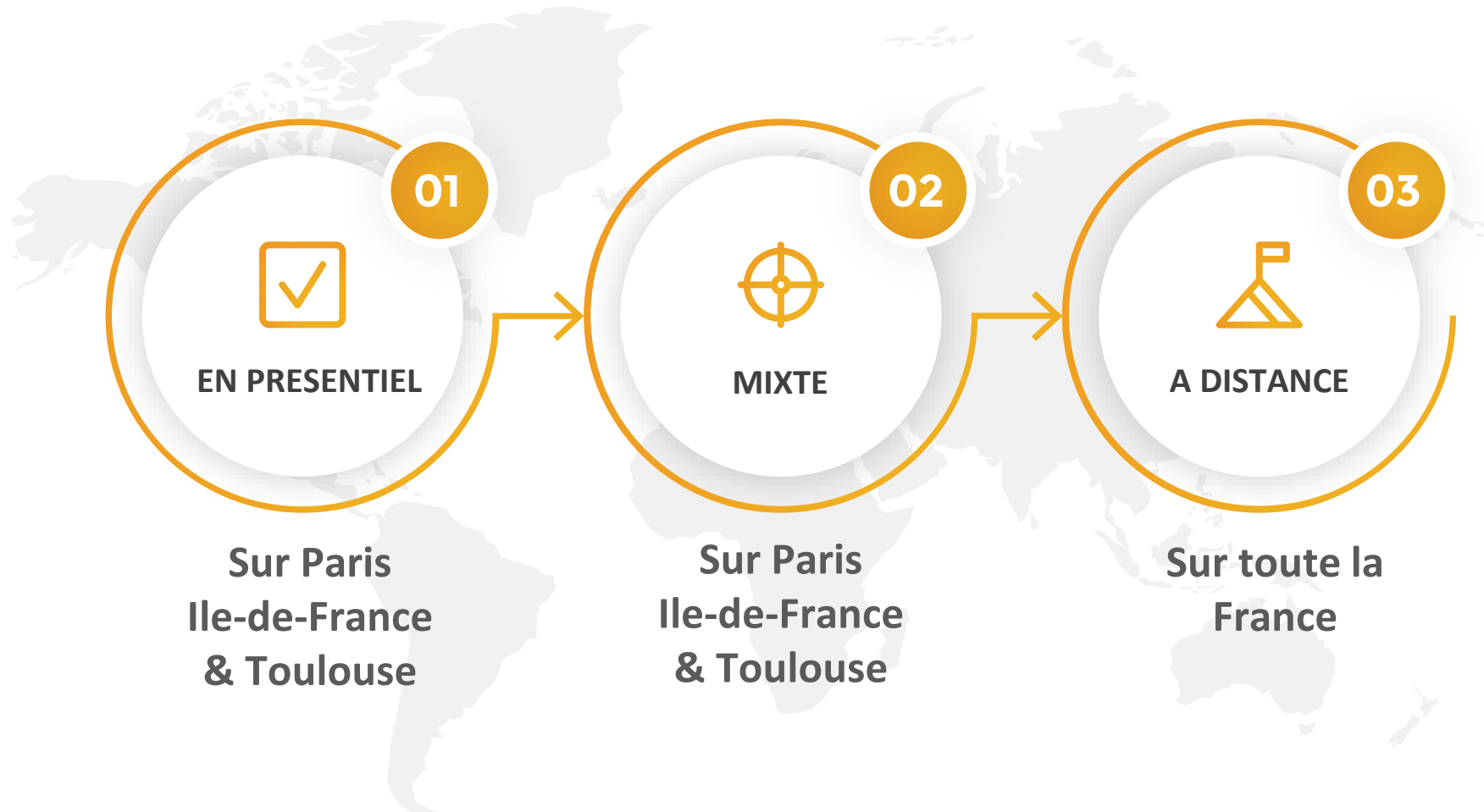
"Je veux changer de
métier" ; "Je veux
créer mon entreprise"
"Je veux sécuriser au
maximum ma
démarche de bilan"



1980 €

18h de face à face
ou en visio avec
votre consultant

LIEUX & MODALITES DE REALISATION DU BILAN



SATISFACTION DE NOTRE CABINET

96 %

Taux de satisfaction
globale des

bénéficiaires "à chaud"*

(*Etude réalisée en 2025 sur la
base de 56 stagiaires)

93 %

Taux de satisfaction
globale des

bénéficiaires "à froid"*

(*Etude réalisée en 2025 sur la
base de 19 stagiaires)

56 bénéficiaires
accompagnés en début et 54
accompagnés soit un taux
d'abandon de 3,5% en 2025

Moyenne de 1 enquêtes-
métiers réalisées sur la base
de 56 bénéficiaires

Sur 53 bénéficiaires
du bilan de
compétences, 91%
ont atteint 100% des
acquis

AVIS GOOGLE 4,8 sur 52 avis



J'ai fait un bilan de compétences avec M. Bergère un peu par hasard, simplement parce que j'en avais l'opportunité... Et je ne suis pas déçu ! Alors que je ne savais pas vraiment ce que j'en attendais, M. Bergère a su être à l'écoute de mes aspirations et ce bilan s'est avéré être le catalyseur d'un projet qui me tenait à cœur, mais que je n'aurais probablement pas si bien balisé sans lui. Il m'a permis d'envisager les choses sous un autre angle, en posant toujours les bonnes questions ;) J'en ressors plus motivé que jamais. Un grand merci !

Christophe A. : 09/20225

J'ai effectué un bilan de compétences avec Umanéa et en suis très satisfaite. Le consultant m'a poussé et aidé à sortir de mon cadre de pensée, à reprendre confiance en moi et à définir un projet professionnel motivant, réalisable et qui me ressemble. Merci Umanéa !

Sandrine B. - 2025

J'ai effectué un bilan de compétences dont je suis très satisfaite de part l'accompagnement et l'analyse faite de mon projet. J'étais un peu perdue et éparpillée. Aujourd'hui, mon projet est clair et sécurisé et je suis prête à me lancer dans une nouvelle aventure. Pour ma part, je conseillerai à tout le monde d'effectuer un bilan, c'est très enrichissant et j'ai trouvé chez Umanéa, un réel accompagnement qui m'a aidé à me poser les vraies questions et à raisonner différemment. Un grand Merci!!!

Fatima F. : 04/2025



CADRE RÉGLEMENTAIRE



Articles L. 6313-1, L. 6313-10 et R. 6322-32 à R. 6322-50 du Code du Travail

Définition et objectif :

Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Règlementation en vigueur : Les bilans de compétences ont été institués par la loi du 31 décembre 1991 (R.6322-35). Les dépenses engagées pour la réalisation de bilans de compétences peuvent être financées sur les fonds de la formation continue, dans des conditions définies par le Code du travail, mais aussi à titre personnel ou via le plan de développement des compétences. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » a apporté des modifications au cadre réglementaire existant : Article L6313-4 : - Ajout d'une durée légale maximum de 24h - Rappel des dispositions existantes sur la finalité du bilan, les exigences liées au consentement du bénéficiaire, à la transmission et propriété des résultats et les dispositions relatives au secret professionnel auxquelles sont soumis les prestataires de bilan de compétences. Articles R6313-4 à R6313-7 code du travail : - Le bilan doit être réalisé par un prestataire spécialisé extérieur à l'entreprise, les bilans internes sont interdits ; - Le « prestataire » effectuant le bilan doit « conduire » les 3 phases du bilan, il ne peut sous-traiter ; - Il doit exister au sein de la structure, une « organisation identifiée » spécifiquement dédiée aux bilans si le prestataire exerce d'autres activités. - Les résultats du bilan sont la propriété du stagiaire, ils sont confidentiels. - Les documents sont détruits en fin de bilan (hors exceptions prévues)

RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

- Volontariat du bénéficiaire
- Principe de transparence : présentation des conditions de réalisation, du déroulement du bilan, la méthodologie, les outils et les tests utilisés.
- Signature d'une charte d'engagement réciproque et établissement d'un calendrier des rencontres
- Principe de confidentialité : les consultants sont soumis au secret professionnel
- Propriété des résultats du bilan : le bénéficiaire est propriétaire des résultats de son bilan. La transmission du document de synthèse à un tiers ne se fait qu'avec l'autorisation du bénéficiaire
- Absence de jugements de valeurs : le document de synthèse reste centré sur les faits, les constats du bénéficiaire, les comportements observables
- Le bénéficiaire est informé de la destruction de son document de synthèse sauf s'il demande sa conservation pendant 5 ans express par mail.

Il est important pour nous de sécuriser l'entrée et le suivi de la formation des personnes en situation d'handicap et ce en veillant à ce que les besoins de compensation soient pris en compte ; Nous veillons à respecter les conditions d'accueil logistique comme par exemple l'accessibilité de nos locaux aux personnes à mobilité réduite. Mais au delà nous veillons à ce que nos formations s'adaptent aux situations spécifiques, ainsi, nos consultants formateurs s'adaptent aux impératifs du planning des bénéficiaire en situation d'handicap et tiennent compte de toute spécificité identifiée en amont.

Le handicap



FORMATION ET HANDICAP

Selon la situation du candidat et son handicap nous adaptons nos formations en amont et travaillons en partenariat avec des spécialistes de l'ergonomie et des acteurs de l'insertion :



*"Choisissez un travail que vous aimez,
et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie"*
Confucius.

A TRÈS BIENTÔT

MERCI

LE CAPITAL DE DEMAIN SERA HUMAIN!

contact@umanea.fr

www.umanea.fr

01 83 56 67 54

MAJ 01/2026